



PROJET DE CARACTÉRISATION DE MILIEUX HUMIDES EN PÉRIPHÉRIE DU PARC NATIONAL DU MONT-MÉGANTIC

**Accompagnement des propriétaires dans la gestion des milieux humides d'intérêt
pour la conservation en terre privée**

Juin 2026

PROJET DE CARACTÉRISATION DE MILIEUX HUMIDES EN PÉRIPHÉRIE DU PARC NATIONAL DU MONT-MÉGANTIC

Accompagnement des propriétaires dans la gestion des milieux humides d'intérêt pour la conservation en terre privée

Rédaction

Hyacinthe Gauthier Bérubé, M. Env

Chargé de projets, Nature Cantons-de-l'Est

Angélique Cornellier, B. Sc. Écologie

Professionnelle en écologie, Nature Cantons-de-l'Est

Production

Nature Cantons-de-l'Est
C. P. 87, Succursale Lennoxville
Sherbrooke, Québec
J1M 1Z3
Tél. (819) 566-5600



TABLE DES MATIÈRES

| | |
|---|-----|
| LISTE DES FIGURES..... | iii |
| MISE EN CONTEXTE | 5 |
| 1. CAHIERS DU PROPRIÉTAIRE..... | 6 |
| 2. BILAN FINANCIER..... | 9 |
| BIBLIOGRAPHIE..... | 10 |
| ANNEXE 1. EXTRAIT DU CAHIER DU PROPRIÉTAIRE | 11 |

LISTE DES FIGURES

| | |
|----------------------------------|---|
| Figure 1 Marécage arboré | 7 |
| Figure 2 Marécage arboré | 7 |
| Figure 3 Marécage arbustif | 7 |
| Figure 4 Marécage arbustif | 7 |
| Figure 5 Prairie humide | 8 |
| Figure 6 Prairie humide | 8 |
| Figure 7 Marais..... | 8 |
| Figure 8 Étang..... | 8 |

MISE EN CONTEXTE

Depuis 2015, Nature Cantons-de-l'Est (NCE) dirige un projet de conservation volontaire des propriétés privées dans la zone périphérique du Parc national du Mont-Mégantic (PNMM), un écosystème à forte dominance forestière et relativement peu anthropisé. Ce projet s'inscrit notamment dans le cadre du *Plan de conservation de la périphérie du PNMM* (NCE, 2023).

De son côté, la MRC du Granit a terminé en 2025 l'élaboration du *Plan régional des milieux humides et hydriques* (PRMHH) visant à doter la MRC d'un outil de planification permettant d'orienter et de prioriser les actions de conservation des milieux humides et hydriques (MHH) présents sur son territoire.

Le projet avait donc pour but de poursuivre les démarches de conservation volontaire menées par NCE dans les dernières années, en accordant toutefois une attention particulière à la présence de milieux humides ayant un potentiel de conservation, tel qu'indiqué dans le PRMHH. Concrètement, le projet visait à sensibiliser les propriétaires aux milieux naturels de leurs terrains privés, plus spécifiquement les milieux humides, et le rôle qu'ils jouent dans la santé et la résilience du bassin hydrographique. Il souhaite également introduire auprès des propriétaires concernés les notions liées à la conservation volontaire et les options qui s'offrent à eux. Le présent rapport détaille les résultats des inventaires réalisés dans le cadre du projet.

1. CAHIERS DU PROPRIÉTAIRE

Le cahier du propriétaire est un document qui détaille les éléments répertoriés lors de la visite terrain. Il comprend une description des milieux humides et hydriques présents sur la propriété, permettant d'en connaître les limites et la composition. Il présente également les principaux peuplements forestiers, les éléments d'intérêt pour les chauves-souris, les espèces à statut précaire et les espèces exotiques envahissantes répertoriées sur la propriété, le cas échéant. Le cahier regroupe aussi plusieurs conseils et recommandations de gestion et de bonnes pratiques adaptées aux éléments répertoriés.

Dans le cadre du projet, cinq propriétés ont bénéficié d'une caractérisation complète de leurs milieux humides, qui a servi de base à la rédaction d'un cahier du propriétaire personnalisé pour chaque participant. Le principal critère de sélection des lots à caractériser était la présence de milieux humides identifiés dans le PRMHH comme ayant un potentiel de conservation. D'autres critères comme la superficie du lot et l'intégrité du couvert forestier ont également été utiles pour sélectionner des propriétés ayant un potentiel de conservation. Ultiment, l'accord du propriétaire a été le facteur final dans la sélection des lots effectivement inventoriés.

Les caractérisations se sont déroulées entre juin et août et ont permis de caractériser 5 propriétés totalisant une superficie de 331,88 ha. La répartition de ces superficies entre les différents types de milieux humides est présentée au tableau 1. Un étang était également présent sur une des propriétés, mais celui-ci n'a pas été délimité précisément, seulement caractérisé.

Tableau 1. Répartition des superficies inventoriées lors de la saison 2025 par Nature Cantons-de-l'Est entre les différents types de milieux humides

| Types de milieux humides | Superficie |
|---------------------------------|-------------------|
| Marécage arboré | 21,45 ha |
| Marécage arbustif | 13,56 ha |
| Prairie humide | 1,05 ha |
| Marais | 1,07 ha |
| Superficie totale | 37,13 ha |

Les cahiers ont été remis en mains propres à chaque propriétaire par un(e) professionnel(le) en écologie de Nature Cantons-de-l'Est. Ces rencontres ont été l'occasion de réviser le contenu du cahier, discuter des objectifs de gestion de la propriété et des intentions d'usage, ainsi qu'aborder

les options de conservation disponibles en terre privée. Un extrait du cahier est disponible à l'annexe 1. À cet extrait s'ajoute plusieurs cartes contextualisant l'information écologique spécifique à la propriété.



Figure 1 Marécage arboré



Figure 2 Marécage arboré



Figure 3 Marécage arbustif



Figure 4 Marécage arbustif



Figure 5 Prairie humide



Figure 6 Prairie humide



Figure 7 Marais



Figure 8 Étang

2. BILAN FINANCIER

Coûts

| Poste de dépenses | Montant |
|---------------------------|---------------------|
| Chargé de projets | 2 727,14 \$ |
| Professionnel en écologie | 7 638,90 \$ |
| Technicien en écologie | 7 227,65 \$ |
| Matériel et équipement | 164,04 \$ |
| Déplacement | 1 715,05 \$ |
| Frais d'administration | 2 163,43 \$ |
| TOTAL | 21 636,21 \$ |

Financement

| Sources | Montant |
|---|---------------------|
| Fonds Bassin Versant | 8 000,00 \$ |
| Nature Action-Québec | 7 961,30 \$ |
| Fondation Canadienne des Sœurs de la Charité du Sacré-Cœur de Jésus | 4 612,80 \$ |
| Environnement et changements climatiques Canada | 1 062,11 \$ |
| TOTAL | 21 636,21 \$ |

BIBLIOGRAPHIE

MRC du Granit. (2025). *Plan régional des milieux humides et hydriques*.

<https://www.mrcgranit.qc.ca/fichiersUpload/fichiers/20250325132918-2025-prmhh-mrc-granit-complet-vo.pdf>

Nature Cantons-de-l'Est. (2023). *Plan de conservation de la périphérie du PNMM*. 47 pages.



3.4. Vos milieux humides et hydriques

Vos milieux hydriques

Les milieux hydriques, composés de l'ensemble des cours d'eau, revêtent une importance majeure dans les écosystèmes en fournissant des habitats, des sites d'alimentation et de repos pour de nombreuses espèces fauniques.

Vos milieux humides

Les milieux humides sont des écosystèmes variés et complexes dont la structure est fortement influencée par la présence de l'eau. Pour qu'une zone soit considérée comme un milieu humide, la période d'influence de l'eau doit y être suffisamment longue pour modifier les caractéristiques de la végétation et du sol. Toutefois, un milieu humide n'a pas besoin d'être humide toute l'année et peut parfois être asséché temporairement durant la période estivale.



Biens et services des milieux humides

- Habitat pour plusieurs espèces animales et végétales à statut précaire ;
- Rôle important dans le cycle de vie (reproduction, alimentation, escale, etc.) d'espèces de sauvagines, d'amphibiens et de poissons ;
- Zone tampon pour les variations rapides du niveau d'eau (limitent les crues subites, alimentent les cours d'eau en période d'étiage) ;
- Filtre pour les sédiments ;
- Puit de carbone important ;
- Site exceptionnel de loisir et d'apprentissage (ornithologie, botanique, etc.).

L'agriculture, l'urbanisation, l'expansion industrielle et les autres activités anthropiques ont causé la disparition ou la dégradation de plus de 60 % des milieux humides au Canada. Une fois qu'ils sont perturbés, il est difficile et onéreux de restaurer ces écosystèmes complexes. La conservation est donc une meilleure voie que la restauration.

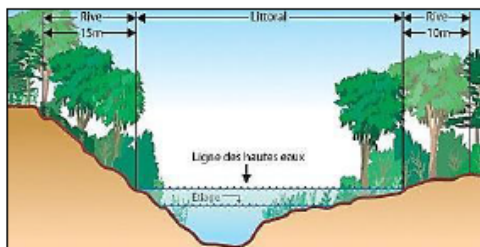
Ces milieux humides sont protégés en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* et de la *Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques*. Les activités à l'intérieur de ceux-ci nécessitent souvent l'obtention d'un certificat d'autorisation.



Vos cours d'eau

Les ruisseaux présents dans le massif du mont Mégantic et en bordure de celui-ci sont en grande partie reliés au bassin versant de la rivière au Saumon. Ils se déversent soit directement dans ce dernier ou dans la rivière Chesham. Seul dans le secteur de Val-Racine, pour une petite partie du territoire, on trouve des cours d'eau qui se jettent dans la rivière Chaudière, notamment la rivière Victoria.

Afin de protéger les cours d'eau et les plans d'eau, une bande riveraine végétalisée et fonctionnelle est essentielle. Celle-ci assure une transition entre le milieu terrestre et le système aquatique. Pour jouer un rôle optimal, la bande riveraine doit être suffisamment large, soit de 10 à 15 m selon la pente, et composée des trois strates de végétation (arborée, arbustive et herbacée).



Les fonctions de la bande riveraine

- Stabilisation des berges et protection contre l'érosion ;
- Protection du cours d'eau contre la sédimentation, les pesticides et autres contaminants ;
- Amélioration de l'habitat de qualité pour la faune ;
- Création d'un effet brise-vent ;
- Protection contre le réchauffement de l'eau en créant de l'ombre.

Ces cours d'eau permanents ou intermittents sont des habitats pour plusieurs espèces, dont plusieurs salamandres de ruisseaux à statut précaire, comme la salamandre pourpre et la salamandre sombre du Nord. Ils sont aussi utilisés par de nombreuses espèces de chauves-souris comme terrain de chasse, sans nommer l'ensemble de la faune aquatique qui y habite.

Les interventions dans la bande riveraine sont limitées notamment par la *Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables* et la réglementation municipale qui en découle. Celles dans les cours d'eau sont régies entre autres par la *Loi sur la qualité de l'environnement* et peuvent nécessiter l'obtention de certificats d'autorisation.

Lors de la visite terrain sur votre propriété, les technicien(ne)s de Nature Cantons-de-l'Est ont confirmé la présence de quatre milieux humides, soient trois marécages arborés et une prairie humide, ainsi que de cinq cours d'eau, dont trois permanents et deux intermittents (figure 7). Tous ces milieux humides et hydriques se jettent dans la rivière au Saumon et font partie du bassin versant de la rivière Saint-François.



Rivière au Saumon, au pont du Chemin du Quatre-Milles, La Patrie. ©Wikiwand

Marécage

Le marécage est défini comme un milieu humide dominé par une végétation ligneuse (arbres et arbustes) qui recouvre plus de 25 % de la superficie du milieu. Le sol y est inondé pendant une période plus ou moins longue et sa cote de drainage varie généralement d'imparfaite à mauvaise, ce qui signifie que l'eau y percole difficilement. La végétation des milieux marécageux doit donc être en mesure de supporter une submersion temporaire de son système racinaire, notamment en période de crue. Les principales essences d'arbres faisant partie de ce groupe sont le frêne noir, l'orme d'Amérique, l'érable rouge, le cèdre, le peuplier baumier et le mélèze laricin. Du côté des espèces arbustives, on retrouve les aulnes, les saules, le cornouiller stolonifère et la viorne cassinoïde. En période d'étiage (temps de l'année où les pluies sont peu abondantes), il est possible que le sol d'un marécage soit sec. La délimitation de ces milieux est néanmoins toujours possible, de par la nature des espèces végétales présentes. En effet, dans les marécages, comme dans tous les types de milieux humides d'ailleurs, ce sont des espèces dites facultatives ou obligées des milieux humides qui dominent.

Les marécages peuvent être riverains à un ou des cours d'eau. On dira alors qu'ils sont hydroconnectés au réseau hydrographique. Ils peuvent aussi être soumis aux crues saisonnières lorsqu'un ou plusieurs cours d'eau les traversent. Lorsqu'ils sont isolés des cours d'eau, ces milieux sont alimentés par la nappe phréatique, les précipitations ou par les eaux de ruissellement.

Les marécages arborés sont ceux dont la strate arborée est dominante et recouvre plus de 25 % de la superficie du milieu. Les marécages arbustifs présentent les mêmes caractéristiques hydriques que les marécages arborés. Ils possèdent cependant moins de 25 % de couvert arboré et sont dominés par une strate arbustive couvrant plus de 25 % de la superficie du milieu.

Prairie humide

Une prairie humide est une zone humide qui n'est pas constamment inondée et où la strate herbacée domine. Les principales espèces qu'on y rencontre sont des graminées, notamment le calamagrostide du Canada, des carex et certaines espèces de fougères comme l'onoclée sensible. Souvent naturelles et parfois générées par la présence du castor, elles peuvent aussi être le résultat de perturbations anthropiques ayant modifié le drainage. Ce type de milieu humide subissant des inondations

printanières abonde en invertébrés aquatiques et peut servir de site de reproduction à certains oiseaux en tout temps, incluant lorsque les eaux s'y retirent.



Marécage arboré présent sur votre propriété



Parie humide présente sur votre propriété



Cours d'eau permanent présent sur votre propriété

Intérêt de vos milieux humides pour le territoire

Vos milieux humides, correspondant à 0,421 hectare, représentent un atout clé pour les objectifs que s'est fixés la MRC du Granit dans son plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH).

En effet, vos milieux humides font partie des « milieux humides et hydriques d'intérêt pour la conservation ». À la suite de l'adoption, en 2017, de la Loi sur la conservation des milieux humides et hydriques, les MRC ont été mandatées pour élaborer et mettre en œuvre un PRMHH à l'échelle de leur territoire. Ce plan vise à doter la MRC du Granit d'un outil de planification permettant d'orienter et de prioriser les actions de conservation des milieux humides et hydriques (MHH) présents sur son territoire. Le troisième objectif qui figure dans ce PRMHH est de « conserver l'intégrité de tous les MHH d'intérêt pour la conservation et contribuer à la conservation des autres MHH, à l'exception des milieux humides potentiellement développés ». Cela montre donc que les milieux humides situés sur votre terrain ont une grande valeur écologique et territoriale pour la MRC.

Bien que la MRC du Granit ait défini des objectifs de conservation dans son PRMHH et qu'elle y ait identifié des milieux humides et hydriques d'intérêt, ce document n'a pas de valeur légale et ne constitue en aucun cas un élément pouvant influencer la valeur foncière d'un terrain.

Nous vous encourageons donc fortement à entreprendre certaines mesures visant à garantir la protection de vos milieux humides et hydriques.

